



50^E SALON INTERNATIONAL **DES INVENTIONS DE GENÈVE** 9-13 AVRIL 2025 - PALEXPO



DEMANDE DE PARTICIPATION

SALON INTERNATIONAL DES INVENTIONS

Palexpo SA - Case postale 112 - 1218 Le Grand-Saconnex / Genève / Suisse Tél. +41 (0)22 761 11 11 - expo@inventions-geneva.ch inventions-geneva.ch

DÉLAI D'INSCRIPTION : 3 mars 2025

Passé cette date, les frais d'inscription augmenteront de 10%

SCANNEZ LE QR CODE POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE



Par souci de simplification et de fluidité du texte, le présent document est rédigé de manière à retenir la forme du masculin lorsqu'il est fait référence à toute personne (indépendamment de son genre).

EXPOSANT Entreprise / Instit	cution ou inventeur privé (voir condit	tions en page 3)		
Nom de l'entreprise exposante / institu				
Personne de contact au sein de l'entre	eprise (SOULIGNER LE NOM DE FA	MILLE)		
ou				
Nom de l'inventeur exposant (SOULIGI	NER LE NOM DE FAMILLE)			
COORDONNÉES DE L'EX	KPOSANT			
Adresse				
Code postal	Localité		Pays	
Téléphone*		Portable*		
E-mail*		Site web*		
* Informations qui figureront dans le c	atalogue.			
Adresse de facturation, si différente	·			
Nom, prénom				
Adresse				
Code postal	Localité		Pays	
E-mail	-	Téléphone		

INVENTION

Nom de votre invention												
Description de votre invention. 3 lignes maxir	num	(250 caractère	s ma	aximum))							
Ces informations seront reproduites dans le c	atalo	gue officiel du	Salo	n. (Si po	ossi	ble, merci de jo	indre	la traduction en a	angla	iis.)		
Qualla elacca cuagáraz voue nour vatra invan	ution S) (voir los class	oc d	ane l'ar	ticlo	. 4)						
Quelle classe suggérez-vous pour votre inven												
Nom à afficher sur le stand et dans le catalog	jue (n	ie peut plus êt	tre m	iodifié p	oar	la suite)						
Si le Jury accorde un prix à votre invention, à enregistré)	qui o	loit-il être déco	erné '	? (le nor	m s	ur le diplôme do	it cor	respondre au nor	n soi	us lequel le l	oreve	et est
(220 caractères maximum)												
Sous quelle forme allez-vous présenter votre in	ventic	on?		⊇ Exen	npla	ire commercial		☐ Prototype		□ Plan		
Votre invention a-t-elle fait l'objet d'une demande	e de l	orevet?		OUI		☐ NON						
Votre invention est-elle protégée par un brevet délivré?				OUI		☐ NON	(Si ou	i, veuillez joindre	une c	opie du brev	et)	
Si non, quelle est la protection de votre inven	tion?											
Cette invention a-t-elle participé à un autre sa	alon (des inventions	? Si	oui, leq	uel	et quand ?						
Si votre invention n'est pas protégée, nous ne ç Pour tous renseignements sur la protection inte							al/fr/					
Dans quel but venez-vous expo	ser	votre inve	ntio	n?								
Trouver des distributeurs?		OUI		ION		Céder des licen	ces d	e fabrication?		OUI		NON
Trouver des fabricants?		OUI		ION		Céder des licen	ces d	e distribution?		OUI		NON
Trouver un financier?		OUI		ION		Vendre votre br	evet?			OUI		NON
Comment avez-vous entendu parler de nous?		réseaux socia autre	ux		<u> </u>	délégués		presse		prospectus		

PRESTATION TECHNIQUE

Les commandes de prestations techniques seront disponibles sur la boutique dédiée à partir du 29 novembre 2024.

PUBLICITÉ

Que vous soyez exposant ou non, réservez une annonce dans le catalogue officiel du Salon.

Tarif de la publicité 1 page, 1/2 page ou 1/4 de page vous sera envoyé sur demande.

HÔTESSES

Un service d'hôtesses-interprètes pour faciliter vos contacts avec les visiteurs étrangers.

Tarifs et informations sur demande.

Pour toute information ou demande, contactez-nous à l'adresse suivante: expo@inventions-geneva.ch



FRAIS D'INSCRIPTION PAR INVENTION EXPOSÉE

Si vous exposez plusieurs inventions, vous devez remplir une demande de participation pour chaque invention et une réduction de 10% vous sera accordée sur les frais d'inscription.

Pour les inventeurs privés dont la commercialisation de leur invention n'a pas encore débuté	CHF 880	CHF
ou		ou
Pour les sociétés, entreprises, organismes privés et d'Etat et pour les inventeurs privés qui exposent sous le nom d'une société, ou dont le brevet a été déposé au nom d'une entreprise, ou dont la commercialisation de leur invention a déjà débuté	CHF 1'800	CHF

FRAIS DE LOCATION DU STAND

Veuillez remplir la rubrique ci-dessous.

Je commande un stand dem² de surface (minimum 4 m², soit 2 m x 2 m) par invention		
soitm (min 2 m) de longueur xm (min 2 m) de profondeur au prix de	CHF 280 / m ²	CHF
Moguette, paroi de fond (2.5 m de hauteur) et		
parois latérales (1 m de largeur x 2.5 m de hauteur de chaque côté) incluses		
		0.15

Sous-total	CHF
+TVA 8.1%	CHF
TOTAL DES FRAIS DE PARTICIPATION	
Comprenant les frais d'inscription, les frais de location du stand et la TVA Montant à régler en CHF après réception de la facture	CHF

VOTRE STAND

Votre invention peut être exposée sous forme d'un exemplaire de présérie, exemplaire commercial, prototype, maquette, plan, dessin, photo, texte. Nous fixons sur votre stand :

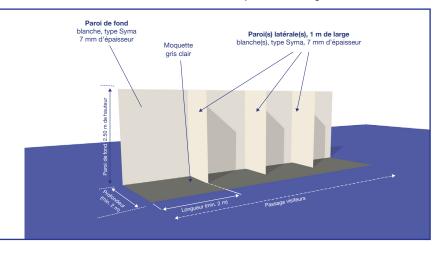
- une bannière sur la paroi de fond, indiquant votre nom et votre pays
- une fiche technique résumant la description de votre invention en français et en anglais

Pour toute demande particulière concernant votre stand, veuillez nous contacter à l'adresse e-mail suivante : expo@inventions-geneva.ch.

STAND AVEC PAROI DE FOND, PAROIS LATÉRALES DE **1m** DE CHAQUE CÔTÉ ET MOOUETTE

Les inventions sont exposées l'une à côté de l'autre sur des stands avec une paroi de fond de 2.5 m de hauteur.

Veuillez indiquer les dimensions du stand que vous désirez sur la demande de participation dans la rubrique "FRAIS DE LOCATION DU STAND".



SIGNATURE

Par sa signature, l'exposant confirme avoir pris connaissance du Règlement du Salon International des Inventions de Genève, du Guide des bonnes pratiques pour les exposants (disponible sur <u>inventions-geneva.ch</u>), de la Réglementation générale pour les utilisateurs du site de Palexpo (disponible sur <u>www.palexpo.ch</u>).

_									/		
Pa	ır sa/leurs signa	ature(s) si	ir la presente i	inscrintion leig	s) signafaire(s) declare(nt)	disposer de	nouvoirs de re	nresentation	valahles et	Strifficants

Date	
Signature	

Par sa signature, l'exposant s'engage à respecter les points suivants :

- 1 Sont admis à participer au Salon International des Inventions de Genève: les inventeurs, sociétés, entreprises, promoteurs, associations, universités, organismes privés et d'Etat, présentant des inventions protégées par un titre de propriété intellectuelle.
- 2 Une invention ne peut être présentée qu'une seule fois au Salon de Genève, sauf en cas de perfectionnements et de modifications importantes apportées à l'invention.
- 3 Les inventions peuvent être exposées sous forme d'exemplaires de présérie ou commerciaux, prototypes, maquettes, plans, dessins, photos, textes.
- Dans le catalogue officiel, les inventions seront publiées dans l'une des classes suivantes et le Comité se réserve le droit de modifier la classification.

Classe A	Mécanique - Moteurs - Machines - Outillage - Procédés industriels - Métallurgie
Classe B	Horlogerie - Bijouterie - Machines - Outillage
Classe C	Electronique - Electricité - Moyens de communication Réseau électrique
Classe D	Bâtiment - Architecture - Génie civil - Construction - Matériaux - Menuiserie

- Classe E Sanitaire Ventilation Chauffage
 Classe F Sécurité Sauvetage Alarme
 Classe G Quincaillerie Bricolage
- Classe H Ameublement Architecture d'intérieur
 Classe I Arts ménagers Matériel pour restaurants
- Classe J Matériel et équipement commercial, industriel et de bureau
- Classe K Agriculture Horticulture Jardinage
- Classe L Habillement Textiles Machines et accessoires
- Classe M Médecine Chirurgie Orthopédie Matériel pour handicapés
- Classe N Optique Photo Cinéma Lunetterie

 Classe 0 Méthodes et matériel d'enseignement Instruments de musique Matériel pour les arts
- Classe P Moyens de transport Automobiles Marine -Aviation - Accessoires
- Classe Q Paramédical Santé Hygiène -Alimentation - Boissons - Cosmétiques
- Classe R Sport Loisirs
- Classe S Nouveautés pratiques Articles pour cadeaux
- Classe T Publicité Imprimerie Emballage Conditionnement
- Classe U Jeux Jouets
- Classe V Protection de l'environnement Recyclage
- Classe W Matériel informatique Logiciels Cybersécurité Blockchain - Internet des objets (IoT)
- Classe Z Energie Energie renouvelable et verte

5 Les inventions exposées seront groupées par pays. Les exposants indiqueront sur la demande de participation le type de stand dont ils auront besoin. La répartition des emplacements se fera par les soins du Comité.

6 LA VENTE AUX VISITEURS

La vente directe de produits et d'articles aux visiteurs est interdite. Seuls les exposants du secteur commercial sont autorisés à vendre leurs produits et articles.

- 7 Pour participer au Salon, l'exposant doit obligatoirement remplir UNE DEMANDE DE PARTICIPATION PAR INVENTION QU'IL DÉSIRE EXPOSER, plusieurs inventions ne pouvant pas être groupées sur une seule demande. Les demandes de participation, dûment remplies et signées, doivent être envoyées dans les délais. Passé cette date et dans la stricte limite des places qui seraient encore disponibles, les adhésions qui seront acceptées verront leur frais de participation majoré de 10%.
- 8 Lorsque la demande de participation est acceptée et confirmée par le Comité à l'exposant, celui-ci s'engage à régler le montant de sa facture dans les délais. L'exposant qui se désisterait avant la date du délai d'inscription s'engage à régler les 50% de sa facture. L'exposant qui se désisterait après la date du délai d'inscription s'engage à régler la totalité de sa facture.
- **9** Les exposants désirant de l'électricité, du mobilier, une place de parking ou de la publicité dans le catalogue officiel, doivent les commander via le shop technique en ligne.

10 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Après réception de la demande de participation, le Comité fera parvenir aux exposants les instructions générales concernant:

- les dates de montage et démontage du stand
- les modalités pour l'expédition et le transport des inventions
- l'inauguration officielle du Salon
- la journée de l'examen des inventions par le Jury International
- la distribution des prix
- 11 Le Comité décline toute responsabilité pour d'éventuelles erreurs de traduction ou de rédaction des descriptions et annonces publiées dans le catalogue officiel.
- 12 Un service de surveillance sera en faction pendant toute la durée de l'exposition. Toutefois, le Comité et ses représentants étrangers déclinent toute responsabilité pour ce qui concerne les cas de pertes, vols, dommages par le feu, dommages sur des personnes ou des objets, pouvant survenir tant pendant le Salon que lors du transport.
- 13 En s'inscrivant comme participant au Salon, l'exposant s'engage formellement à faire parvenir son invention aux dates qui lui seront indiquées dans les instructions très précises qui lui parviendront à ce sujet, et à la laisser exposée durant toute la période du Salon. Aucune invention ne pourra être enlevée avant la clôture, sous peine de dommages et intérêts et d'annulation de la distinction qui lui aurait été accordée.

Le Comité du Salon International des Inventions de Genève

Le règlement complet d'exposition du Salon est à retrouver sur le site internet : inventions-geneva.ch



